



Fenêtres Sur Cours 53



N° 184 septembre 2016

Dispensé de timbrage

Laval PPDC



Siège : SNUipp-FSU 53
15 rue St Mathurin
53000 LAVAL

Tél : 02 43 53 54 82

E-mail : snu53@snuipp.fr

Site : <http://53.snuipp.fr>

 Snuipp Fsu Mayenne

CPPAP : 1115 S 07784
Trimestriel ISSN 2427-5700
Prix au n° : 0,15 €
Imprimerie spéciale du SNUipp 53
Directrice de la publication : V. Cougé
Rédaction : Y. Raymond



PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE 

Déposé le 20-09-2016

Année scolaire 2016-2017

Du nouveau en cette rentrée

La **passion**
du métier
ne suffit pas

Il nous faut
du temps
et **des**
moyens.

*l'école pour tous,
une vraie valeur.*



La rentrée scolaire est toujours un moment de grande émotion pour les élèves, mais aussi pour leurs enseignants.

Les préoccupations sont multiples et cette année, elles paraissent décuplées. C'est pourquoi le SNUipp-FSU a choisi de porter la bataille du temps de travail et des moyens, à commencer par gagner la fin des APC. Le SNUipp-FSU vous appelle à vous engager dans ce combat.

La ministre n'a toujours pas fourni aux enseignant-es la version papier des nouveaux programmes. Celle-ci est pourtant indispensable pour se les approprier (annotations, surlignage...). Les enseignants sont donc contraints de les imprimer eux-mêmes, sur leurs propres deniers ou ceux de la mairie. Faut-il faire une comparaison avec la magnifique plaquette couleur sur papier glacé qui avait été envoyée aux mairies pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires?

Depuis le mois de juillet 2016, le ministère a entamé des discussions avec les organisations syndicales pour modifier les modalités d'évaluation des enseignants qui devraient entrer en vigueur à la rentrée 2017. Les discussions autour de ce projet se poursuivront tout le mois de septembre. Le SNUipp-FSU vous propose de vous exprimer.



GAGNONS LA FIN DES APC

<http://findesapc.snuipp.fr/>



<http://consult-evaluation.snuipp.fr/>

Morgane Kerleau-Béchu, Virginie Cougé,
Yves Raymond, Isabelle Sablé-Leroux,
Pierre-Marc Planchais, Jeanne Rossignol

Agenda

- ☑ Octobre 2016 : promotions PE
Liste aptitude directeur
- ☑ Novembre 2016 : permutations
- ☑ Décembre 2016 : carte scolaire
- ☑ Mars 2017 : résultats permutations
Temps partiel
Dispo...
- ☑ Avril / mai 2017 : mouvement 1
- ☑ Juin 2017 : mouvement 2

Des publications papier



⇒ Le bulletin départemental



Le petit guide pratique des PE stagiaires
Concours 2014

⇒ Kisaitou pour les stagiaires



⇒ Guide du directeur



⇒ Aide à l'entretien

Les aides du SNUipp-FSU 53

Des outils en ligne

le e-dossier

⇒ Promotions
<http://e-promotions.snuipp.fr/53/accueil>



53

⇒ Permutations
<http://e-permutations.snuipp.fr/53/accueil>



⇒ Mouvement
<http://e-mouvement.snuipp.fr/53/accueil>



e-dossier Une aide pour les différents moments de la carrière :
 → Explicitation des règles,
 → Statistiques,
 → Contact avec les représentants du personnel,
 → Résultats.

19-20-21
OCTOBRE 2016

PORT LEUCATE

16^e

UNIVERSITÉ
d'automne
du SNUipp-FSU

Pour la seizième année consécutive, en réunissant chercheurs et enseignants, le SNUipp-FSU poursuit son ambition de participer à la transformation d'une école en quête de la réussite de tous les élèves. Faire avancer l'école ne peut se faire qu'en réinterrogeant notre métier, dans son contenu comme dans les conditions qui nous permettent de l'exercer. Le SNUipp-FSU vous propose un espace et un temps pour rencontrer la recherche, alimenter votre réflexion professionnelle et vous ressourcer à la fontaine de la pédagogie.

Sommaire :

1. Éditorial
2. Agenda ; Les outils du SNU53 ; Université d'automne
3. Commissions paritaires (CTSD, CAPD)
4. Formation continue ; PDMQDC ; scolarisation moins 3 ans
5. RASED ; SEGPA ; UEMA ; ULIS pro ; psychologue
6. Evaluation ; inspection ; rythmes scolaires ; direction d'école
7. Principales mesures enseignants
8. Bulletin d'adhésion

A l'affiche cette année

Pour, entre autres, s'intéresser à nos élèves les plus pauvres et à leur relation à l'école avec **Chantal Zaouche-Gaudron** et **Jacques Bernardin**, s'interroger sur les principes indispensables « pour faire vivre l'école laïque » avec **Benoit Falaize**, discuter du rôle des débats philosophiques dès le plus jeune âge avec **Edwige Chirouter**, écouter **Isabelle Bastide** parler de l'école maternelle, ses temps et ses espaces de travail... il faut venir à la 16^{ème} Université d'Automne du SNUipp-FSU ! On fêtera aussi les 20 ans des éditions *Rue du monde* avec les plus grandes signatures de la maison : **Pef**, **Aurélia Fronty**, **Laurent Corvaisier**, **Zaü**, **Alain Serres**... qui seront au rendez-vous pour plusieurs ateliers-débats et un grand temps fort de plaisirs partagés avec, notamment, la réalisation en public d'une fresque. C'est au bord de la mer, sous le soleil et les grands vents du Sud-Est, dans une ambiance d'échanges aussi sérieux que chaleureux qu'on se construit, sans en avoir l'air, des petits plus pour son métier, en rêvant ensemble de l'école qu'on espère. Et puis, il y a la soirée festive... Intéressés ? Dépêchez-vous. A 115 euros pour trois jours (conférences, hébergement et repas compris), vous êtes nombreux à lever le doigt... et le nombre de places est limité.

UNIVERSITÉ d'automne
du SNUipp-FSU

INSCRIVEZ-VOUS

Le SNUipp-FSU 53 propose chaque année de financer le déplacement des participants à l'Université d'automne.
Intéressé-e ?
N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU 53 ou à vous inscrire directement en ligne.



CTSD du 2 septembre

A la suite des opérations d'ouvertures et de fermetures décidées en mars, l'Inspecteur d'Académie disposait d'une réserve de 4 postes. 8 ouvertures et 4 fermetures ont donc été décidées.

Le SNUipp-FSU 53 dénonce les fermetures annoncées à la rentrée, fermetures qui déstabilisent les écoles et remettent en question tout le travail de préparation d'une équipe.

Le SNUipp-FSU 53 dénonce également les non-ouvertures (ou non-réouvertures) des écoles suivantes :

- Chantrigné (2 classes)
- Craon Boris Vian élémentaire (4 classes + Ulys)
- Pré en Pail élémentaire (4 classes après la fermeture décidée en mars)
- St Berthevin Le Lac mat. (3 classes après fermeture décidée en mars)
- Meslay du Maine élém. (6 classes après la fermeture décidée en mars)

La FSU 53 et le SNICS 53 (Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé) dénonce également la décision rectorale de la fermeture d'un poste d'infirmière scolaire sur Ernée.

En revanche un poste d'assistant(e) social(e) (Educ. Nationale) a été créé, le lieu de l'implantation n'est pas encore décidé.

Les 4 fermetures :

écoles 5 classes → 3

- Laval, élément, V. Hugo
- St Aignan/Roë
- Ch. Gontier P. Martinet

Autres implantations → 1

Mayenne Poste G
(non pourvu, fermé pour 1 an)

Les 8 ouvertures :

école 3 classes → 1

- Fougerolles du Plessis

écoles 4 classes → 3

- Mée /Pommerieux
- St Christophe du Luat*

→ Voutré* *2 annulations de fermetures

école 7 classes → 1

- Montsûrs (annulation de fermeture)

écoles (ou gr. scolaires) 11 classes → 2

- L'Huisserie
- Ambrières él. (7cl.) (moyen suppl. provisoire)

école (ou gr. scolaires) 13 classes → 1

- Ernée él. (9 cl.)

Les représentants FSU-53 au CTSD :

Isabelle Sablé-Leroux,
Virginie Cougé,
Pierre-Marc Planchais.

1- Troisième mouvement :

Il y avait donc 8 collègues à nommer lors de ce mouvement. Un collègue qui avait perdu son poste en mars (Voutré) a souhaité le reprendre.

2- Bilan inéats/exéats :

7 inéats ont été prononcés ; 6 exéats. C'est beaucoup mieux que l'an passé où nous n'avions obtenu que 2 inéats et 1 exéat, même si les demandes restent nombreuses.

À ceux-ci, il faut ajouter 2 autres exéats accordés après la CAPD.

Les 7 inéats :

Marion	ROUILLER	94
Ludmilla	DOISY	72
Marlène	COUPE	72
Valérie	CAPELET	72
Sabrina	HUET	44
Angélique	PINEAU	78
Claire	FRINGANT	14

Les 8 exéats :

Marie	HONOREZ	19
Marion	ESNAULT	49
Adeline	THOMAS	56
Yann	URVOY	35
Marion	BRET	74
Manon	Genelot	92
Valérie	COUTAND	85
Grégory	BEAUPIED	16

3- Ajustements de rentrée :

AMBRIERES LES VALLEES

Ecole Elem Publique

BRILLET ADELIE ADJT TP

ANDOUILLE

Ecole Elem La Marelle

BAUCHE AURELIE FRACT TP

ARON

Ecole Le Petit Bois

BESNIER JUSTINE ITR BRIG TP

AVERTON

Ecole Publique

DENIEL HELENE ADJT TP

AZE

Ecole Mat Publique

LEZE BERANGERE ADJT TP

ECOLE ELEM PUBLIQUE

PINEAU ANGELIQUE FRACT TP

BAIS

Ecole Publique

ROUSSEAU MORGANE ZIL TP

BALLOTS

Ecole A Lefizellier

DAVID SARA FRACT TP

BREE

Ecole Publique

COUPE MARLENE FRACT TP

CHANGE

Ecole Publique

HUET SABRINA ADJT TP

CHATEAU GONTIER

Ecole Elem Jean Guehenno

BRILLAND AGNES ZIL TP

Ecole Mat Jean Guehenno

DAGUIN Benoît ITR STAGES TP

College Jean Rostand

GUERINEAU Delphine SEGPA TP

COSMES

Ecole Publique

TULLEAU HELENE FRACT TP

COSSE LE VIVIEN

Ecole Mat Jean Jaures

PUJOS VALERIE Fract TP

GOBIN CHRISTINE ZIL TP

ERNEE

Ecole Mat Publique

MARTIN EMELINE Fract TP

Ecole Elem Fernand Vadis

BENOIST Marine PES stage TP

MULLER Valentin PES stage TP

EVRON

Ecole Mat Les Grands Prés

FONTENEAU Chloé ITR BRIG TP

FOUGEROLLES DU PLESSIS

Ecole Marie Marin

THOMAS SOLENE ADJT TP

GREZ EN BOUERE

Ecole Alfred Levrot

ETRILLARD AUDREY ZIL TP

HAMBERS

Ecole Elem Publique

DALIBARD Lucie PES stage TP

JAVRON LES CHAPELLES

Ecole Y Duteil

BAILLEUL Marine ITR BRIG TP

L HUISSERIE

Ecole Elem Publique

LECOT CECILE ADJT TP

GALODE Thyphaine PES stage TP

LAVAL

Ecole Mat Gerard Philipe

BOEDEC LORRAINE ADJT TP

Ecole Elem Charles Perrault

ROUSSEAU BERENICE ADJT TP

Ecole Elem Victor Hugo

AUBINEAU AUREOLE FRACT TP

Ecole Hilard

ROSSIGNOL Adèle ITR BRIG TP

Ecole Elem Marcel Pagnol

VINET VIRGINIE ZIL TP

Ecole Mat F. Dolto

LOLIVRET ELINE ZIL MATER-

NELLE TP

Ecole Mat Badinter

GERVAIS MAUD ITR BRIG TP

Ecole Mat Le Petit Prince

CHAUVEAU Agathe ITR Brig TP

Ecole Mat Louis Pergaud

Bilan des PES :

- 55 titularisés
- 2 renouvellements de stages
- 4 en prolongement de stage (année incomplète)
- 2 démissions : 61-2 = 59
- 0 licenciement (44 : 3 ; 49 : 1 ; 72 ; 1 ; 85 : 2)

Nouveaux stagiaires :

- 37 sur la liste principale + 3 concours troisième voie = 40
- 2 renouvellements = 42
- 1 démission + 3 refus d'affectation = 38
- 1 recrutement sur liste complémentaire = 39.
- Rappel 62 l'an passé...

Après l'année très difficile pour les PEMF qui ont dû assurer le suivi du double de stagiaires prévus sans moyen supplémentaire nous revenons à des conditions plus raisonnables. Bien que le nombre de PEMF reste celui pour un suivi d'une trentaine de stagiaires, c'est encore 1/3 de plus qu'il faudra suivre.

Nominations du 25 août :

34 collègues ont été affectés

VERLINDE Damaris ITR BRIG TP

Ecole Mat Michelet

GANNE MARTINE ITR BRIG TP

LE GENEST ST ISLE

Ecole Elem Albert Jacquart

FRINGANT CLAIRE FRACT TP

LOIRON

Ecole Elem Jean Moulin

LE PENNEC Virginie FRACT TP

LOUVIGNE

Ecole Elem Le Grand Pr?

CAPELET VALERIE FRACT TP

MAYENNE

Ecole Elem Louise Michel

BONNEAU Amélie ITR Stages TP

Ecole Elem P. Et M. Curie

ROUSSEAU ESTELLE ZIL TP

College Jules Ferry

RAITIERE MANON ITR ASH TP

MENIL

Ecole Le Petit Prince

JOUBERT JULIE FRACT TP

MONTREUIL POULAY

Ecole Lucie Aubrac

MARTIN AUDREY ADJT TP

MONTSURS

Ecole Jean Tardieu

BRUCHE SOPHIE ADJT TP

PORT BRILLET

Ecole Elem Chat Perche

DOISY LUDMILLA DIR. TP

SOULGE SUR OUETTE

Ecole Publique

PRODHOMME Estelle FRACT TP

ST CHRISTOPHE DU LUAT

Ecole Les Petits Luatais

DANJOU MORGANE ADJT TP

ST PIERRE SUR ORTHE

Ecole Elem Publique Rpi

DA SILVA Andreia FRACT TP

VOUTRE

Ecole Publique

DOUDARD PASCAL ADJT TD

LINOT MARINE FRACT TP



Formation continue

Dans une période de transformation de l'école, qui implique un travail pour faire évoluer les pratiques pédagogiques, la formation continue devrait être vue comme un levier majeur. Concernant les nouveaux programmes des cycles 1, 2 et 3, les manques de formation et d'anticipation sur la mise en œuvre sont avérés. Existents-ils des métiers où des évolutions aussi conséquentes sont si peu accompagnées ?

Le ministère reconnaît dans la circulaire de rentrée 2016 que « l'accompagnement et la formation de chaque professeur, mais aussi des équipes, constituent des enjeux majeurs », et que les 18 heures d'animation pédagogiques ne sauraient suffire à répondre à l'ensemble des besoins, accrus par la rénovation des cycles, des enseignements et de l'évaluation.

Il précise même que « la création de postes pour l'enseignement du premier degré à la rentrée 2016 doit permettre d'augmenter substantiellement les capacités de remplacement, notamment pour le temps consacré à la formation continue ».

Un comité d'orientation a été mis en place depuis plusieurs mois pour formuler des propositions qui redonnent à cette formation une place centrale, et permettre d'assurer au plus près du terrain l'affectation de postes dédiés au remplacement des enseignants pour des temps de formation continue. Des propositions devaient être faites en mai. Mais nous n'avons rien vu venir ?

Pour le SNUipp FSU, il faut cesser les effets d'annonce et les promesses : les enseignants du primaire ont besoin de réponses concrètes : une formation continue qui permet l'accès aux travaux de la recherche, de mutualiser les expériences, d'enrichir les pratiques... Il y a nécessité de renouveler au sein des ESPE des formateurs universitaires spécialistes de l'école maternelle et élémentaire et permettre aux enseignants de bénéficier de stages longs.

C'est un effort au long court, c'est un effort budgétaire mais les pays dont les élèves réussissent ont fait le choix de bien rémunérer et de bien former leurs enseignants. C'est ce choix qu'il faut faire si l'on veut enfin tordre le cou aux déterminismes sociaux de notre école.

Travailler autrement demande du temps

Nous partageons l'idée que l'éducation prioritaire serait une sorte de laboratoire d'expériences et d'idées pour réduire les effets des inégalités sociales et mieux faire réussir les élèves des milieux les plus éloignés de la culture scolaire.

Travailler autrement en favorisant la réflexion et l'action collective est rendu possible avec l'allègement de service de 9 journées en REP+, que le SNUipp FSU a obtenu dans le 1er degré grâce à des interventions répétées. Cette disposition constitue un levier puissant pour assu-

Plus de maîtres que de classes (PDMQDC)

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » (PDMQDC), même si sa mise en place répond à des modalités différentes, impose partout un travail collectif pour les équipes des écoles où il est implanté, en commençant par la nécessité de « faire équipe » en se remettant à parler métier, et en se constituant un lexique commun.

L'institut français de l'Éducation (ifé) souligne notamment que « PDMQDC permet de mieux comprendre ce que les élèves ne comprennent pas, d'approfondir et d'aiguiser le regard porté par les enseignants sur les difficultés scolaires des élèves et de réduire les attributions externes aux difficultés d'apprentissage. »

*
Il s'agit de préparer conjointement, d'évaluer ensemble, d'ajuster en croisant les regards sur les élèves, en recherchant et construisant ensemble les modalités pédagogiques les plus efficaces, pour que cesse la fatalité de l'échec scolaire. L'équipe peut vraiment entrer dans des questions de métier et travailler des dimensions objectives. Le maître

Scolarisation des moins de trois ans

La scolarisation des moins de trois ans est toujours observée avec intérêt. Elle est un levier de réussite, comme le rappelle l'OCDE invitant à « continuer la politique visant à scolariser dès l'âge de 2 ans les enfants issus de milieux défavorisés »*. De son côté, *France Stratégie*** recommande des classes à tailles réduites en maternelle.

La scolarisation précoce a fortement baissé en France depuis le début des années 2000. Elle s'est stabilisée depuis 2012 à environ 11,5% d'une classe d'âge. En éducation prioritaire, un enfant de deux ans sur cinq est scolarisé, loin de l'objectif fixé par le ministère d'atteindre 30% en 2017. Une enquête de la DEPP *** pointe une hausse du nombre de dispositifs « moins de trois ans » dans des locaux et avec du matériel adapté financés par les mairies, avec des effectifs d'environ 18 enfants et le travail conjoint d'une ATSEM, d'une enseignante et parfois d'un EJE. Ils se développent surtout en éducation prioritaire et dans des départements dont le taux initial

surnuméraire permet d'oser et on voit se développer des pratiques nouvelles que les enseignants s'autorisent parce qu'ils sont deux dans la classe. On constate aussi que les enseignants font preuve de créativité pour concevoir l'organisation, le contenu, les modalités, dès lors bien sûr que l'institution leur laisse les marges de manœuvre nécessaires. Ils ne se retrouvent plus seuls face aux difficultés du métier.

Sur les 7000 postes prévus par le gouvernement pour ce dispositif, 2402 ont été créés à ce jour.. C'est insuffisant car chaque école devrait en bénéficier. Et pour que ce dispositif permette de changer l'école il faut qu'il soit assorti de temps, de formation et d'accompagnement. PDMQDC est un levier pour transformer le métier, pour travailler autrement et mieux, il doit être véritablement abondé !

Plus de maîtres que de classes : un dispositif qui fait changer l'École ? Synthèse rédigée pour le CIDREE, *Patrick Picard, Centre Alain-Savary - IFÉ - ENS Lyon.*

de scolarisation précoce est bas.

En contradiction avec cette volonté d'une scolarisation de qualité, le ministère a invité les parents, via son site, à inscrire leurs enfants pour profiter des places disponibles dans les écoles maternelles à la rentrée 2016, et ce, sans tenir compte des conditions d'accueil. Ce qui risque de mettre nombre d'écoles en difficulté, en termes d'effectifs notamment.

Cela ressemble à une course aux chiffres pour afficher vaille que vaille une hausse des moins de 3 ans à l'école ! Pour le SNUipp, la scolarisation d'enfants de moins de 3 ans nécessite les conditions exigeantes telles qu'indiquées dans la circulaire de décembre 2012 : celles-ci doivent donc être respectées. Nous avons rappelé au Ministère ses engagements et lui demandons de ne pas sacrifier la qualité de la scolarisation des tout-petits pour afficher du quantitatif !

*série OCDE « Politiques meilleures » 2015

rer des temps de concertation qui doivent évoluer pour laisser davantage d'initiative aux équipes et leur donner le pouvoir d'agir, d'autant que le métier se complexifie et se transforme en profondeur. En effet, de nouveaux programmes et de nouvelles modalités d'évaluation se mettent en place, les langues vivantes sont à aborder plus tôt, le numérique à intégrer à ses pratiques... Le temps est nécessaire pour travailler les contenus, pour faire évoluer ses pratiques professionnelles et avoir une réflexion collective sur les élèves. Et puis de nouvelles missions incombent aux enseignants, avec par exemple un accent mis sur la

nécessaire relation aux familles, sur le lien avec le collège notamment dans le cadre du nouveau cycle 3, sur le travail en équipe pluri professionnelles... Les mises en œuvre des dispositifs « moins de trois ans » et « plus de maîtres que de classes », là où ils se développent, sont également chronophages.

Les 108 heures ne sont pas extensibles à l'infini. Ce sont des professeurs des écoles « en plus » qui permettent d'assurer cet allègement en REP+. Il est nécessaire de généraliser cette mesure à toutes les écoles pour répondre partout aux évolutions du métier et donner le temps aux équipes et aux enseignants de bien travailler.



Le collectif RASED poursuit son action.

Deux ans après la parution de la nouvelle circulaire et du chantier métier spécifique, les RASED ont bien du mal à voir se concrétiser la réaffirmation de leur mission. C'était pourtant une des promesses du candidat Hollande qui avait évoqué la question des RASED lors du débat de l'entre-deux tours.

Suite aux purges des années 2007-2012, les effectifs n'ont pas été reconstitués, et ce n'est pas la mise en place d'un pôle ressource à l'échelle des circonscriptions qui a changé la donne.

Les aides spécialisées du RASED s'inscrivent désormais clairement dans une action globale qui vise la convergence et la cohérence des aides apportées aux élèves. Mais cette dynamique ne peut être effective si les moyens sont insuffisants et donc irrégulièrement distribués : il faut que l'ensemble du territoire dispose des moyens de l'action ce qui est loin d'être le cas.

Aussi le collectif national s'est d'ores et déjà inscrit dans le temps politique qui va s'ouvrir pour rappeler que les RASED ont maintenant davantage besoin de preuves que de paroles

d'amour. Il a également décidé de lancer une enquête à propos du fonctionnement et des missions des pôles ressources qui connaissent des fonctionnements très diversifiés. (enquête en ligne sur <http://www.snuipp.fr/Rased-une-enquete-sur-les-poles>)

Alors que la prise en compte des élèves en difficulté scolaire, la réussite de tous ou encore la mise en place d'une école inclusive sont posés comme des slogans, il est plus que temps de redonner aux RASED les moyens nécessaires pour accompagner les enseignants et les élèves qui ont le plus besoin d'école. Cela passe nécessairement par des créations de poste mais également par la relance des départs en formations spécialisées, notamment en option G qui concernera 92 enseignants en cette rentrée. En effet alors que la circulaire a réaffirmé la nécessité de la présence des trois spécialités des professionnels du RASED il est encore des départements où il n'existe plus aucun poste de rééducateurs, comme celui des Bouches du Rhône.

UEMA

Dans le cadre du plan autisme 2013-2017, 60 unités d'enseignement en maternelle (UEMA) ont été ouvertes depuis 2014 pour les enfants autistes. 50 nouvelles UEMA doivent être créées à la rentrée 2016, portant le total à 110. Un premier cahier des charges avait été diffusé en février 2014. Lors de la journée nationale des UEMA de juin 2015, une révision de ce cahier des charges avait été annoncée, pour prendre en compte certaines demandes des professionnels. Un nouveau cahier des charges devrait donc être publié d'ici la fin de l'année 2016, apportant des précisions sur le diagnostic, l'âge des élèves, leur inscription au sein de l'école, les responsabilités du directeur de l'ESMS, le rôle du psychologue et de l'enseignant qui pilote la mise en œuvre du projet de l'UEMA, la guidance parentale, la supervision, le suivi médical et l'évaluation des enfants. Si certaines propositions répondent aux demandes des enseignants, rien n'est précisé pour l'instant sur la possibilité d'un temps de décharge ou de rémunération d'heures supplémentaires pour les heures de coordination, de concertation, de rencontres avec les parents et les professionnels, qui sont très importantes. Le SNUipp-FSU est largement intervenu sur cette charge de travail qui permettrait peut être, si elle était reconnue, de rendre ces postes plus attractifs et d'éviter les départs prématurés de ces enseignants spécifiquement formés à l'autisme.

SEGPA : Donner les moyens à l'enseignement adapté

La parution de la nouvelle circulaire au BO n° 40 du 29 octobre 2015, réaffirme la structure SEGPA dans ses missions et dans son organisation de 4 divisions minimum par SEGPA, de la 6^è à la 3^è, avec des moyens propres et fléchés. Le nouveau cycle 3, permet une pré orientation en classe de 6^{ème} SEGPA et nécessitera une orientation en fin de 6^{ème}.

Malgré cette confirmation, les attaques sur les enseignements adaptés sont importantes : fermetures de divisions et de structures, non départs en formation des PE et des directeurs, refus d'instruire des dossiers...

A cela s'ajoute le refus d'abonder la DHG des heures mise à disposition pour la réforme du collège, avec même la volonté d'utiliser les heures d'atelier professionnel pour pallier le manque. C'est une nouvelle remise en cause de l'enseignement adapté.

Les PE spécialisés et Directeur-trices de SEGPA sont de moins en moins nombreux à être titulaires de leur poste et le SNUipp se bat pour améliorer leur traitement indemnitaire et éviter ainsi une baisse de rémunération pouvant aller jusqu'à 500 € pour certains.

Le SNUipp-FSU réaffirme la nécessité de donner les moyens à l'enseignement adapté afin de répondre à ses missions de prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire.

Le SNUipp-FSU s'engage avec les personnels. Il demande aux enseignants de refuser la responsabilité de professeur principal ou référent tant qu'une évolution indemnitaire à la hauteur de tous les autres PE et une reconnaissance du travail des PE et des directeurs-trices adjoint-es dans l'enseignement adapté, n'est pas actée.

Psychologues des écoles

L'année 2016-17 est une année charnière pour les psychologues : dernière promotion DEPS et nouveau concours de psychologue de l'EN avec 2 spécialités, 1^{er} ou 2nd degré suivi d'une année de fonctionnaire stagiaire en centre de formation psyEN, à l'ESPE et en stage dans un RASED ou dans un CIO.

La création du corps de psychologues de l'Education nationale verra sa concrétisation avec la publication du décret avant la fin de l'année civile 2016. D'ores et déjà, le nouveau concours est annoncé sur le site du ministère. Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu en avril 2017. Pour présenter ce concours, il faudra être inscrit en Master 2 de psychologie ou en être déjà détenteur-trice.

Pour les psychologues en poste, devrait s'ouvrir début 2017 une période de choix statutaire. Chacun(e) devra décider soit d'intégrer le nouveau corps soit d'être détaché(e) dans le corps des psychologues en restant PE. La mise en place effective du nouveau corps se fera le 1^{er} septembre 2017.

Le SNUipp-FSU intervient auprès du ministère pour que toutes les situations particulières soient prises en compte notamment sur les affectations et le mouvement et que la création ce corps conduise à une réelle amélioration des carrières et des conditions de travail. Il a également demandé que soit mis en place un comité de suivi des concours et de la nouvelle formation.

ULIS pro

La circulaire d'août 2015 sur les ULIS indique qu'« Une circulaire spécifique est consacrée aux Ulis des lycées professionnels ». Celle-ci, sur la formation et l'insertion professionnelles, est en cours de rédaction. Plusieurs groupes de travail ont eu lieu et vont continuer de se réunir jusqu'en octobre, période où la circulaire devrait être publiée. Ce texte reprend l'ensemble des dispositions pour les élèves en scolarisation individuelle, en Unité d'Enseignement et en ULIS pro : procédures d'orientation et d'affectation, inscription dans les parcours avenir, dispositifs passerelles, dispositifs expérimentaux. En annexe seront mis des liens vers des exemples de bonnes pratiques qui existent dans certaines académies et un exemple d'attestation de compétence.



Évaluation des enseignants : du nouveau ?

A priori, 2016 - 2017 sera la dernière année de fonctionnement de l'inspection sanctionnée par une note. Le ministère a ouvert des discussions sur une réforme de l'évaluation des enseignants pour la rentrée 2017.

Les mesures applicables à compter du 1er septembre 2017 seraient :

- des rendez-vous de carrière au nombre de 4 : au moment des passages aux 6ème et 8ème échelons de la classe normale, de l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

la mise en place d'un processus d'accompagnement continu, collectif et individuel, progressif et ajusté tout au long de la carrière et à visée formative.

Le ministère annonce le maintien d'une inspection en classe suivi d'un entretien. Il serait basé sur l'observation de la séance mais aussi sur un bilan professionnel renseigné au préalable par l'enseignant (sorte d'auto-évaluation). Seraient évoqués aussi lors de l'entretien les projets de carrière : mobilité professionnelle dans l'Éducation nationale ou ailleurs, formation...

Ce que porte le SNUipp transformer l'inspection

Pour le SNUipp-FSU, la forme actuelle de l'inspection, trop infantilissante, doit fortement évoluer. Il faut avant tout dissocier l'évaluation de l'avancement de carrière et de toutes les opérations administratives comme c'est le cas pour d'autres corps de fonctionnaires.

L'évaluation ne doit pas être liée aux résultats ni aux performances des élèves, ni s'appuyer sur les nouvelles politiques managériales de ces dernières années, renforçant les contrôles hiérarchiques, multipliant les tâches accessoires et chronophages, ou les injonctions contradictoires

Pour le SNUipp-FSU, de nouvelles modalités d'inspection, objet d'un cadrage national, doivent contribuer à revaloriser l'identité professionnelle des enseignants et s'appuyer sur une relation de confiance et une reconnaissance de leur expertise.

A visée formative, l'évaluation des enseignant-es doit être un véritable moment d'accompagnement et de conseil dans les pratiques pédagogiques pour le développement professionnel, contribuant ainsi à une meilleure réussite des élèves. Elle peut conduire les enseignants à participer à des dispositifs de formation choisis librement et à recourir à l'accompagnement de formateurs.

L'accompagnement des équipes des écoles sur la base du volontariat peut permettre de sortir de l'isolement et faciliter les échanges entre pairs.

Rythmes scolaires : trois ans après !

Trois ans après la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les différents rapports confirment un certain nombre de points d'alerte que le SNUipp-FSU avait déjà fait valoir à travers ses enquêtes menées auprès des enseignants dès la fin 2014.

Le dernier rapport de l'Inspection générale souligne par exemple que si la matinée supplémentaire, permettrait de mieux traiter les programmes, cela renforce néanmoins une désorganisation des enseignements avec un poids accru des disciplines dites fondamentales le matin au détriment de l'EPS, des sciences ou encore des arts. Il soulève aussi la difficulté en maternelle avec notamment la question de la sieste et la question de l'absentéisme particulièrement le samedi matin mais aussi le mercredi matin.

De même, la réforme a profondément déstabilisé les écoles en dégradant les conditions de travail des enseignant-es et les conditions d'apprentissages sans faire preuve de son efficacité sur la réussite des élèves. Il faudra donc attendre 2017 et les études entreprises par la Degesco pour évaluer l'incidence de la réforme sur la réussite des élèves

Ce dossier est donc loin d'être clos. De nombreuses évolutions sont indispensables. Les organisations de l'année, de la semaine et de la journée doivent être remises à plat. Le SNUipp-FSU exige l'abandon de la réforme et l'écriture d'un nouveau décret en y associant tous les professionnels concernés et en s'appuyant sur les expérimentations et recherches. Sans compter que mieux apprendre n'est pas qu'une affaire de rythmes. Loin de là. Le ministère doit se consacrer prioritairement aux dimensions pédagogiques de la réussite scolaire. Cela implique, entre autres, de faire baisser le nombre d'élèves par classes, d'amplifier le dispositif « plus de maîtres que de classes », de recréer des postes RASED et de proposer aux enseignants une formation continue, aujourd'hui toujours en friche.

Maternelle : du nouveau dans l'évaluation

Dans la foulée de la mise en place des nouveaux programmes cycle 1 à la rentrée 2015, les nouvelles modalités de suivi des apprentissages entrent en vigueur à la rentrée 2016. Lors des discussions avec le ministère, le SNUipp est resté ferme sur des incontournables à prendre en compte : temps passé à l'évaluation, lisibilité par les élèves et leur famille, utilité pour les apprentissages et le suivi des élèves dans le passage d'une classe à une autre. Le ministère dit l'avoir entendu dans l'écriture des textes réglementaires, en simplifiant au maximum le volume et la lecture des documents obligatoires et en mettant en avant une nouvelle approche de l'évaluation, qui se veut désormais positive et bienveillante. Pour faire simple, un seul document (une feuille recto-verso) répond à une forme et un contenu définis et appliqués nationalement : c'est la « synthèse des acquis scolaires à la fin de l'école maternelle » qui ne doit être complétée qu'en fin de grande section. Un autre document, le « carnet de suivi des apprentissages », est laissé à la libre conception des enseignants et a pour fonction de témoigner pour chaque élève de son avancée dans les apprentissages. Pour la très grande majorité des classes, ce document est déjà en place sous des formes différentes et approchantes (cahier de vie, cahier de progrès, cahier d'expériences...). Le ministère assure que cela ne doit donc pas entraîner de travail ni de productions supplémentaires. Ce carnet de suivi doit être transmis aux familles au moins deux fois par année scolaire, ce qui correspond aux pratiques habituelles.

Certains IEN ont déjà proposé qu'un document unique soit élaboré et généralisé au niveau d'une circonscription ou d'un département. Cette démarche est contraire à l'esprit des textes qui réaffirment que l'évaluation doit être conduite au plus près de l'activité réelle de l'élève et sur des activités ordinaires de la classe. Nous rappelons donc qu'il s'agit là d'une possibilité à laquelle les enseignants ne souscrivent que sur la base du volontariat et que chaque enseignant, en collaboration avec le conseil des maîtres, reste libre de la conception des outils.

Direction d'école

NOMBRE DE CLASSES		DÉCHARGES	ALLÈGEMENT D'APC
MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE		
1		4 jours fractionnables*	6 h
2		1 jour par mois	
3		1 jour par mois	18 h
4		1/4 hebdomadaire	
5 à 7		1/4 hebdomadaire	36 h
8	8 et 9	1/3 hebdomadaire	
9 à 12	10 à 13	1/2 hebdomadaire	
13 et plus	14 et plus	Décharge totale	

* 2 ou trois jours avant les vacances d'automne et 1 ou 2 jours en mai-juin



Tour d'horizon des principales nouvelles mesures de la rentrée 2016

Du côté de l'école :

Nouveaux programmes en élémentaire et collège	Les nouveaux programmes des cycles 2 et 3 pour le primaire entrent en vigueur dans tous les niveaux. Pour le SNUipp-FSU, si les orientations en français et mathématiques vont dans le bon sens, ce qui est demandé en sciences, langues vivantes, arts et EPS reste parfois inadapté et irréaliste pour les élèves de l'école primaire, notamment en cycle 3. Un dossier complet à lire dans le Fenêtres sur Cours 426. La mise à disposition d'une version papier de cet outil de travail n'est toujours pas prévue: <u>le syndicat continue d'appeler les équipes d'écoles à la demander à la ministre.</u>
Mise en place des nouveaux cycles	Les quatre cycles d'apprentissage se mettent en place: Cycle 1: De la PS à la GS/ Cycle 2: Du CP au CE2/ Cycle 3: Du CM1 à la 6ème/ Cycle 4: De la 5ème à la 3ème. Le SNUipp-FSU est favorable à la nouvelle définition des cycles 1 et 2, conçue comme une « stabilisation des apprentissages sur trois années ». En revanche, les conditions d'une bonne organisation au sein du cycle 3, qui inclut la 6ème, ne sont pas remplies. Les moyens nécessaires (temps de concertation supplémentaire, frais de déplacement) au travail commun entre les PE et les professeurs de collège ne sont pas prévus. Le SNUipp-FSU demande que les programmes de C3 différencient ce qui doit être enseigné en CM1/CM2 et ce qui doit l'être en 6ème, tout en gardant comme objectif la maîtrise des savoirs de fin de cycle 3, c'est-à-dire ceux de fin de sixième.
Nouveaux horaires... ça ne rentre pas!	Pour permettre la mise en place de l'EMC (Education Morale et Civique), le ministère a diminué les horaires en arts ou en sciences (moins 9h en arts par an au C2, moins 6h en arts et moins 6h en sciences par an en C3). Le SNUipp-FSU s'est exprimé contre cette réduction horaire craignant un programme intenable contraignant les enseignants des écoles à faire des choix, chacun dans leur coin, créant des inégalités entre les élèves.
Nouveaux outils de suivi et d'évaluation des élèves en maternelle	Deux outils sont mis en place pour rendre compte des acquis des élèves dans le cadre d'une évaluation dite positive: un carnet de suivi des apprentissages, dont le format est laissé à l'appréciation des équipes et une synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin du cycle 1, qui fait l'objet d'un modèle national. <u>Des documents sont mis à disposition sur Eduscol.</u> Elaborer les carnets de suivi ne s'improvise pas et le SNUipp-FSU invite les enseignants à prendre le temps nécessaire sur celui des APC. Il est aussi indispensable que l'institution organise la formation continue des enseignants sur les nouvelles formes d'évaluation et propose, comme le dit la circulaire de rentrée, un accompagnement des équipes à la mise en œuvre d'un outil cohérent.
Evaluation en élémentaire: création du Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN)	En élémentaire, le LSUN remplace aussi bien le livret de compétences que tous les autres documents élaborés localement. Numérique, il sera utilisé jusqu'à la fin du collège et transmis aux familles plusieurs fois par an. Le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié uniquement en fin de cycle. Les enseignants disposeront d'une banque d'outils d'évaluation disponible sur Eduscol. Le SNUipp-FSU a demandé que toutes les garanties concernant la confidentialité des données de l'application soient apportées par le ministère. Des interrogations persistent sur l'intérêt pédagogique de cette application et sur la charge de travail supplémentaire qu'elle pourrait induire pour les enseignants.
Parcours d'éducation	Après le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), entrent en vigueur cette année le parcours citoyen qui vise « à faire connaître aux élèves les valeurs de la république et les amener à devenir des citoyens responsables et libres, capables de jugement, d'argumentation... » et le parcours santé qui décrit concrètement les actions mises en œuvre qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves (visites médicales...), les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires. Pour le SNUipp-FSU, à force de multiplier les parcours, les marges de manœuvre des équipes vont être très réduites pour construire des projets qui correspondent aux besoins de leur école et de leurs élèves.
Plan numérique	Le nouveau plan numérique annonce des formations aux usages pédagogiques du numérique, le développement des ENT. Les compétences numériques seront évaluées dans le cadre d'un nouveau référentiel qui se substituera à l'actuel B2i. Les mesures concrètes concernent principalement les collèges. Pour les écoles, seule une plateforme en ligne présentera des ressources numériques pédagogiques gratuites...ou payantes!
Langues vivantes	A partir de cette rentrée, la 1ère langue vivante (LV) sera enseignée dès le CP, avec des horaires renforcés et de nouveaux programmes pour l'ensemble des cycles. Plusieurs langues seront proposées, dès l'école primaire, en veillant à la cohérence et à la lisibilité des parcours linguistiques des élèves. 1000 écoles primaires supplémentaires enseigneront l'allemand à compter de la rentrée 2016, soit 3800, 200 autres écoles proposeront une autre langue que l'anglais ou l'allemand.
Mesures de sécurité renforcées dans les écoles suite aux attentats	Des mesures de sécurité s'appliqueront dès cette rentrée: connaissance et application du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), organisation de trois exercices dont l'un sur un attentat-intrusion, mise à jour du répertoire des coordonnées téléphoniques des directrices et directeurs d'école avec test d'envoi de SMS le jour de la rentrée, organisation de réunions d'information à destination des parents d'élèves, attention particulière aux abords des écoles...Si pour le SNUipp-FSU, il faut veiller à la sécurité des élèves et des personnels, il souhaite que des mesures parfois illusoire ne viennent pas créer un climat anxieux ou conduire les personnels à l'application de directives qui ne se révèlent pas de leurs missions. Pour lui, les mesures et les exercices de mise en sécurité, doivent être pensées par les équipes avec l'aide de spécialistes, en fonction des réalités locales.

Du côté des enseignants :

ISAE	L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE), versée aux enseignants des écoles exerçant dans le premier degré, passe de 400 à 1200€ annuels bruts, et sera dorénavant versée chaque mois (86,19€ net). Sa création et son augmentation sont le fruit de campagnes syndicales fortement suivies par les enseignants. Pour autant, des enseignants du premier degré sont encore exclus de cette revalorisation salariale (ULIS second degré, SEGPA, EREA, pénitentiaire, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs TICE, coordonnateurs REP, PEMF qui n'en perçoivent pas l'intégralité...) Le premier versement devrait se faire sur la paye d'octobre 2016 avec effet rétroactif depuis septembre.
Revalorisation des salaires	Les discussions dans le cadre du protocole d'accord « Parcours professionnels, carrières rémunérations » (PPCR) aboutissent à une revalorisation des grilles de salaire des enseignants par étapes de 2017 à 2020, avec une première hausse de 6 à 11 points d'indice au 1er janvier 2017 et un début d'intégration de l'ISAE dans le salaire à hauteur de 4 points d'indice.
Point d'indice	Suite aux mobilisations des fonctionnaires, un premier dégel en deux temps du point d'indice portera sa valeur de 4,63€ à 4,66€ brut mensuel au 1er juillet 2016 puis à 4,69€ au 1er février 2017. Toutefois, ces hausses seront minorées par la hausse du taux de cotisation retraite de 0,35 point suite aux réformes des retraites de 2010 et 2014. Cela ne couvrira pas les pertes accumulées depuis 5 ans et un véritable plan de rattrapage reste à gagner...
Direction et fonctionnement de l'école	Les écoles de deux classes voient leur volume de décharge porté à une journée par mois. Pour les écoles de 8 classes, la quotité de décharge passe de 1/4 à 1/3 (c'est-à-dire une journée et demie hebdomadaire).
Décret ORS	Le décret relatif aux obligations de service des enseignants a été modifié pour acter la transformation, déjà en vigueur dans les écoles, de l'aide personnalisée en APC et la forfaitisation des 48h consacrées au travail en équipe, à l'identification du besoin des élèves, à l'organisation des APC, aux relations avec les parents, aux projets de scolarisation des élèves handicapés, à la continuité entre les cycles. Le SNUipp-FSU avait demandé la mise à disposition des 108h pour les équipes enseignantes lors des discussions sur la rédaction du décret.

Et ce que nous voulons voir changer...

Le niveau des salaires des enseignants des écoles, les taux d'encadrement et les temps d'enseignement qui restent parmi les plus élevés en Europe, l'absence de formation continue malgré de nombreuses annonces...



Bulletin d'adhésion 2016-2017

15 rue St Mathurin
53000 LAVAL

Cotisation

Je me syndique au **SNUipp-FSU 53** afin de contribuer :

Tél : 02 43 53 54 82

▪ à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,

Port : 06 77 14 40 39

▪ au développement du service public d'éducation,
▪ au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la FSU

**Coût réel après
66% de Crédit d'impôts**

snu53@snuipp.fr

<http://53.snuipp.fr>

♦ NOM :		♦ PRÉNOM :		♦ Nom de jeune fille :	
♦ Date de naissance :		♦ Téléphone :		♦ Email :	
♦ Date de naissance :		♦ Port :		♦ Email :	
♦ Adresse personnelle :				♦ Ville :	
♦ École/ Établissement :	♦ École/ Établissement :	♦ École/ Établissement :	♦ École/ Établissement :	♦ École/ Établissement :	♦ Ville :
<input type="checkbox"/> directeur	<input type="checkbox"/> directeur	<input type="checkbox"/> CLIS - IME		<input type="checkbox"/> ULIS - SEGPA	<input type="checkbox"/> Psychologue
♦ Poste :	<input type="checkbox"/> PEMF	<input type="checkbox"/> PEMF	<input type="checkbox"/> Cons Pé- da	<input type="checkbox"/> Maître RA- SED	<input type="checkbox"/> Maître RASÉD
				<input type="checkbox"/> Tit Rempla- çant	<input type="checkbox"/> Tit Remplaçant

♦ Corps : Instit. PE PE HC PEGC Retraité Autre ♦ Echelon :

Echelons	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e
P.E.	100 € 33 €	133 € 44 €	140 € 47 €	147 € 49 €	151 € 50 €	160 € 53 €	172 € 57 €	184 € 61 €	198 € 66 €	213 € 71 €	
P.E. hors-classe			208 € 69 €	225 € 75 €	240 € 80 €	254 € 85 €					
Instituteur						129 € 43 €	136 € 45 €	143 € 48 €	152 € 51 €	167 € 56 €	
supplément de cotisation pour :											
Enseignant spécialisé	ASH (NBI 27 pts) : 9 €		PEMF (NBI 27 pts) : 9 €		CPAIEN (NBI 41 pts) : 13 €						
Directeur	2 à 4 cl : 5 €		5 à 9 cl : 10 €		10 cl et + : 13 €		SEGPA : 16 €				
PE Stagiaire :	100 € 33 €	AE / AVS / EVS	40 € 13 €	Étudiant	40 € 13 €	PEGC Classe exceptionnelle	219 € 73 €				
Mi-temps	110 € 37 €	congé parental	70 € 23 €	Autres temps partiels : mini --> cotisation TP x (75 % ou 80 %)		110 € 37 €	Disponibilité	70 € 23 €			
Retraité	Pension < 1 000€ 99 € 33 €	1 000€ à 1 400€ 107 € 35 €	1 401€ à 1 670€ 113 € 38 €	1 671€ à 1 789€ 135 € 45 €	1 790€ et + 145 € 48 €						
Cotisation :	Echelon	Caisse de solidarité	=		Nb de prélèvements						
 €	+	€		ou de chèques					

Le SNUipp a mis en place une « Caisse de Solidarité » dont les fonds servent à financer diverses actions : solidarité avec les travailleurs en lutte ; contribution au financement de déplacements : colloques, Université d'Automne du SNUipp... La participation est volontaire et laissée à l'appréciation de chacun.

Mandat de prélèvement SEPA En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SNUipp53 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SNUipp53

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat : Identifiant créancier SEPA : **FR68ZZZ472728**

Débiteur : Votre Nom _____ Votre Adresse _____ Code postal _____ Ville _____ Pays _____	Créancier : Nom SNUipp 53 Adresse 15 rue St Mathurin CP 53000 Ville LAVAL Pays France
--	---

Joindre obligatoirement un RIB

IBAN

BIC Paiement : Récurrent/Répétitif Ponctuel

A : _____ Le _____ Veuillez compléter tous les champs du mandat.

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.